



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Alain Chartier
BAYEUX

LYCÉE ALAIN CHARTIER
Place de la Lombarderie
14402 BAYEUX CEDEX
0140004D



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du lundi 28 novembre 2022 -

- ORDRE DU JOUR -

- I. Adoption du procès-verbal du CA du 8 novembre 2022
- II. Activités pédagogiques
 - 1) Modification du règlement intérieur
 - 2) Point évaluation établissement
 - 3) Communication des effectifs dans le cadre de la préparation de rentrée
- III. Administration et logistique
 - 1) Contrats et conventions
 - 2) Décision budgétaire modificative
 - 3) Projet de budget 2023

Président : Monsieur Jean-François LESACHER

Secrétaire : Madame Alice DAVID

DAVIDA

Total des membres du CA : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 20

Invités : 0

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X			X	
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux-Intercom	X			X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X				X
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X			X	
LONGUET Olivier	Personnel enseignant	X		X		
DAVID Alice	Personnel A.T.O.S.	X		X		
MURY Cécile	Personnel A.T.O.S.	X		X		
BEQUET Valérie	Personnel A.T.O.S.	X		X		
LEPETIT Corinne	Personnel A.T.O.S.		X		X	

ROBIAILLE Fabienne	Personnel A.T.O.S.		X		X	
OUTREQUIN Dominique	Personnel A.T.O.S.		X		X	

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
POLETTI Gabriel	Elève	X		X		
NOGIER Timo	Elève	X				X
EON Albane	Elève	X				X
CAVOIT Martin	Elève	X			X	
MARRE Gustave	Elève	X		X		
CHARRIER Achille	Elève		X		X	
LEFEVRE Léo	Elève		X		X	
LE VALLOIS Thibaud	Elève		X	X		
SALIOT Antoine	Elève		X		X	
ANCEL Mélina	Elève		X		X	

5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
HENRY PICARD Sandra	Parents d'élève	X		X		
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X		X		
TASSIN Eric	Parents d'élève	X				X
LE GRAND Isabelle	Parents d'élève	X			X	
PLANCHAIS Julien	Parents d'élève	X		X		
FAIVRE Yohann	Parents d'élève		X		X	
MARCASTEL Thierry	Parents d'élève		X		X	
LE CAER Gwénaëlle	Parents d'élève		X	X		
LOIR Dominique	Parents d'élève		X		X	
OZENNE-SALLIOT Annie	Parents d'élève		X		X	

Ouverture de la séance à 18h00. Le quorum est atteint. 20 personnes sont présentes.

Comme prévu lors du précédent CA, madame Alice DAVID est désignée secrétaire de séance.

I. Adoption du procès-verbal du CA du 8 novembre 2022

Le procès-verbal est proposé pour adoption. Mme CAPEL intervient pour demander une modification du compte-rendu en ce qui concerne l'observation quant à la Sacem. Le procès-verbal est modifié et adopté à l'unanimité

M. LESACHER présente l'ordre du jour.

1) Information au conseil d'administration

Selon l'article 421-13, la délégation de signature est un acte du chef d'établissement. Il s'agit d'apporter des précisions à la délégation existante, à la demande de l'agence comptable afin de permettre à M. FABRE de signer mandats et ordres de recettes en l'absence de M. LESACHER.

Cette délégation est une sécurité et permet d'assurer la continuité de l'activité.

2) Point évaluation établissement

M. LESACHER remercie l'équipe pilote d'avoir travaillé sur le projet d'évaluation : enquête ouverte à l'attention des personnels, des élèves, des parents.

Par ailleurs, il précise que 2 demi-journées banalisées vont avoir lieu : 1 pour l'instant le mercredi 14 décembre de 9h à 12h initialement prévue le vendredi 16 décembre après-midi (jour du forum).

Mme LE DREAU s'interroge sur la 2^{ème} demi-journée. Celle-ci sera précisée ultérieurement

II. Activités pédagogiques

1) Communication des effectifs dans le cadre de la préparation de rentrée

Concernant les effectifs de la rentrée prochaine, une baisse globale est annoncée par rapport aux précédentes années :

- 2021 : 246 élèves en 2^{nde}
- 2022 : 225 élèves en 2^{nde}, 196 élèves en 1^{ère} et 206 élèves en terminale
- 2023 : 225 élèves en 2^{nde}, 189 élèves en 1^{ère} et 195 élèves en terminale.

On remarque donc une légère baisse en classe de première, d'une part dû à un nouvel équilibre entre les deux lycées publics, et d'autre part du fait de la proposition concernant la spécialité SVT sur le lycée Arcisse de Caumont. Notre capacité d'accueil pour les redoublements de terminale a quelque peu augmenté.

M. LECHEVALLIER se pose la question sur la baisse des moyens qui en découlera. Les moyens seront légèrement impactés, ainsi que la DGF, qui prendra en compte les effectifs de la rentrée 2022.

III. Administration et logistique

1) Conventions

➤ Convention CNED

Cette convention concerne une élève de terminale absente pour des problèmes médicaux. Sa scolarité n'est pas très assidue. Ses parents ont envisagé une inscription au CNED ; le Cned propose une scolarité à distance, avec cependant un accueil possible sous certaines conditions au sein de l'établissement. La décision proposée par l'établissement serait que l'élève suive ses cours au CNED mais qu'en parallèle, elle assiste aux TP de SVT et de Physique Chimie au sein du lycée. On parle donc de convention de scolarité partagée (95% pour le CNED et 5% pour le lycée).

M. LONGUET demande qui a fait la demande. M. FABRE répond qu'elle vient des parents.

M. LECHEVALLIER évoque le terme de présence perlée. M. LESACHER informe qu'effectivement, l'élève devra signaler sa présence dès qu'elle assistera en auditrice libre à ses différents TP.

Mme GUIBOUT précise que quand elle vient au lycée, elle passe la majeure partie de son temps au CDI, à l'infirmerie et au foyer. Il faudra donc instaurer un règlement avant qu'elle n'arrive.

Les parents d'élèves veulent savoir pourquoi elle ne fait pas toute sa scolarité par le CNED sachant qu'elle est majeure. M. LESACHER indique qu'il s'agit d'accompagner une élève, tout en conservant un lien avec elle.

VOTE : 18 POUR, 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

➤ Convention Maths en jeans

M. LONGUET présente le projet : Il s'agit d'une rencontre nationale du 30/03 au 01/04/2023 à Orléans ; à cette occasion les élèves présenteront les travaux réalisés avec des enseignants chercheurs, en partenariat avec d'autres établissements de Caen et le lycée Jeanne d'Arc.

Le budget prévisionnel sera présenté au prochain conseil d'administration, les demandes de devis sont en cours.

La convention concerne l'adhésion à l'association dont la cotisation est fixée à 75 €.

Autorisation de signature de cette convention avec l'association Maths en jeans :

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

➤ Convention de mise à disposition de locaux

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'école primaire Létot La Poterie le 24 janvier 2023 matin pour un spectacle d'ombres chinoises. Il y aura 2 représentations, soit 100 élèves par spectacle.

Autorisation de signature de cette convention.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

➤ Convention hébergement Atelier relais 2022-2023

La convention d'hébergement pour les élèves de l'atelier relais du collège Alain Chartier concerne des élèves en situation de décrochage qui déjeunent à la restauration.

Autorisation de signature de cette convention avec le collège Alain Chartier.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

2) Décision budgétaire modificative (DBM) pour vote N°3

Mme Vial présente l'objet de la DBM pour vote N°3 concernant la restauration et plus précisément le crédit nourriture afin d'anticiper un déficit.

En attendant que les modifications induites par la convention restauration quadripartite sur les contributions FRPSH (Fonds de Rémunération des Personnels d'Hébergement) soient prises en compte par la collectivité, le prélèvement sur fonds de roulement de 10 000 € ouvert en OPC, non utilisé sera transféré sur le crédit nourriture du service SRH (virement entre services).

En effet, ce reversement de 20% ne s'appliquant plus sur les recettes du collège depuis le 1^{er} septembre revient au crédit nourriture, soit environ 16000 € de budget supplémentaire. En revanche, la collectivité ne l'ayant pas anticipé dans le montant du deuxième versement 2022, les répercussions seront effectives ultérieurement.

Les augmentations des produits alimentaires impactent fortement le budget de ce service.

M. LECHEVALLIER s'interroge sur les conséquences de l'augmentation des denrées alimentaires. Mme VIAL indique que la prévision de crédits ouverts sur le crédit nourriture au budget initial 2023 est supérieure à 2022.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3) Projet de budget 2023

Mme VIAL commence par présenter la structure du budget d'un EPLE, les principes budgétaires ainsi que les origines de financement.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) 2023 est du même montant que la DGF 2022 : 200 353 €.

La DAPE (dotation d'accompagnement au projet éducatif) de 7944 € sur la base de 12 € par élève permet d'aider à financer les projets culturels ou en lien avec l'orientation. Ainsi, tous les projets déposés ont pu être financés. Le pass culture a permis de financer la totalité des différents projets : lycéen au cinéma 2000 €, représentations théâtrales 1100 €, prise en charge partielle de l'atelier maths en jeans.

Au service AP, est ouvert 18,5 % de la DGF. Les dépenses de fonctionnement de ce service représentent 61 % du total des dépenses et les projets 39 %. Concernant la reprographie, le budget a augmenté sur la ligne budgétaire papier, soit 400 € supplémentaire.

La part la plus importante de la DGF est ouverte au service ALO : 81 %. Ce service comprend aussi des ressources propres émanant de versements du collège au titre des dépenses de viabilisation mais aussi du SRH au titre des charges communes, de loyers liés aux Conventions d'occupation précaires.

Le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation au budget 2023 s'élève à 118 100 € soit 13 600 € de plus qu'en 2022. Mme Vial explique que les préconisations de la circulaire budgétaire 2023 étaient d'ouvrir à minima les dépenses évaluées en fin d'exercice 2022.

Le déficit prévisionnel sur l'électricité devrait être d'environ 9000 € à la clôture de l'exercice 2022 (hausse de 25% en 2022, intégrée dans la prévision 2023).

La baisse des consommations depuis quelques années compensait l'augmentation du coût de l'électricité. Le changement des éclairages va donc être poursuivi et si possible accéléré. La priorité concerne le CDI. Par ailleurs, une demande de subvention sera faite l'année prochaine pour financer des éclairages Led.

L'ensemble du lycée est chauffé au gaz.

L'établissement a déjà pris un certain nombre de mesures pour limiter les consommations (heures de chauffe réduites. Pas de chauffage dans le gymnase pour l'instant. Consignes d'aération par période de 5 min au lieu de 10 min précédemment afin d'éviter les surconsommations. Radiateurs des halls et circulations fermés ...).

Contrairement à l'électricité, il ne devrait pas avoir de dépassement sur la ligne budgétaire gaz fin 2022.

En effet, les consommations sont inférieures à celles de 2021 à la même période (137 000 KWH de moins). C'est le résultat des mesures de sobriété énergétique mises en place mais aussi des économies d'énergie liées à l'isolation du bâtiment principal.

Pour les lycées adhérent au groupement régional gaz, la région a annoncé que la facture de 2022 sera multipliée par cinq voire six en 2023.

La région a anticipé des problèmes de trésorerie qui en découleront en modifiant les modalités de versement de la DGF qui sera versée en 2 fois au lieu de 3 précédemment (80% dès le mois de janvier et 20% en avril). Il y aura donc un impact conséquent de la viabilisation sur le budget. Les versements sont donc augmentés (restauration et collège) dans les prévisions de recettes du service ALO.

Mme Dupont intervient pour préciser que la Région soutiendra les établissements en difficultés financières.

M. LECHEVALLIER demande donc si la Région va vers des énergies renouvelables. On lui répond que les travaux portent plutôt pour l'instant sur l'isolation des bâtiments des lycées. Le conseil régional envisage aussi le remplacement des systèmes de régulation de chauffage qui ne sont plus très performants.

Mme Vial ajoute que les travaux de remplacement des portes en bois du bâtiment C sont programmés pour l'année prochaine.

De plus, l'établissement subit aussi la hausse des contrats d'entretien qui font partie des dépenses incompressibles.

Vie de l'élève : les crédits Etat constituent les recettes principales de ce service. (Fonds sociaux et Fonds de vie lycéenne). La prévision de 9000 € sur les fonds sociaux est une estimation du solde fin 2022.

Service restauration :

C'est le service qui présente le montant le plus élevé : 491 943 €.

Ce service intègre les modifications induites par la convention restauration quadripartite. Contrairement au FRPSH, le FCSH s'applique toujours sur l'ensemble des recettes collège et lycée.

Une distinction par code activité des recettes provenant des élèves collégiens au ticket et des commensaux du collège a été nécessaire.

Les forfaits constituent la recette principale (91 %).

Lecture est faite de la lettre du président de région M. MORIN sur le deuxième plan : « Je mange normand dans mon lycée » 2022-2027 dont les deux priorités sont la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux. L'ambition de la région porte également sur la nutrition, la santé, le bien-être, l'éducation au goût des lycéens et les choix végétariens afin de développer leur intérêt pour « le fait maison ». Une enquête de satisfaction auprès des lycéens va être organisée.

Le lycée Alain Chartier est classé 9^{ème} sur 124 lycées normands grâce à 63% de produits normands servis en 2021, 4,5% de produits bio et 5% de produits labellisés. La restauration scolaire est de ce fait bien placée en termes de qualité, M Lesacher indique qu'on peut féliciter les équipes ces résultats.

Jeudi 8 décembre, la Ferme des Glycines proposera une animation et dégustation d'un produit laitier local et bio en libre-service dans le réfectoire.

15 000 € ont été prélevés sur le fonds de roulement et ouverts en OPC.

Le projet de budget initial 2023 est adopté.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

4) La délégation de signature pour la signature des contrats et conventions

L'Etat des marchés contrats et conventions 2023 est présenté par service.

La délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions à incidence financière annuelle ainsi que les contrats et conventions des projets pédagogiques approuvés, dans la limite des crédits ouverts au budget 2023 est soumise au vote.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

Sécurité

M. LESACHER informe qu'il va y avoir un PPMS intrusion le mardi 6 décembre 2022 à 9h00. Exercice coconstruit avec le collège Chartier en raison de la perméabilité entre les deux établissements scolaires. La présence de la gendarmerie est à confirmer.

Fin de la séance.

Le conseil est clôturé à 20h10.

La secrétaire de séance,



Madame Alice DAVID

Le président du Conseil d'Administration,



Monsieur Jean-François LESACHER